

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-6-6

Séance du lundi 13 novembre 2023

COOPERATION TRANSFRONTALIERE - VALIDATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET "INFOBEST 4.0" ET ADHÉSION À L'EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent

MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L.1115-1, L.3211-1 et L. 3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment en matière de coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-6-1 du 6 février 2023 relative au budget 2023 du patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-8-7 du 19 juin 2023 relative à la décision modificative n° 1 du budget primitif 2023,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission « Eurométropole de Strasbourg » du 24 octobre 2023,
- VU l'avis de la Commission « Patrimoine et rayonnement alsacien » du 26 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une aide au projet « INFOBEST 4.0 | Maison de Service Rhin Supérieur » de 120 000 € pour la durée totale du projet (soit 40 000 € par an sur trois ans) sous forme :
 - o D'une participation en nature : la Collectivité européenne d'Alsace est la collectivité employeuse du chargé de coordination du réseau INFOBEST. Elle pourra faire valoriser 60% des frais de personnel et de déplacement du chargé de coordination auprès du programme Interreg. Ainsi, le coût de ce poste pour la Collectivité européenne d'Alsace serait de 93 600 € sur 3 ans (soit 31 200 € par an) ;
 - o D'une subvention au projet à hauteur de 26 400 € (soit 8 800 € par an) sous réserve du vote des crédits au Budget Primitif 2024 et du vote annuel des crédits pour les exercices ultérieurs.
- Approuve la convention Interreg relative au projet « INFOBEST 4.0 | Maison de Service Rhin Supérieur », jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à y apporter le cas échéant des modifications mineures et à la signer ;
- Approuve l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, à compter de 2024, avec une participation financière annuelle

de 5% de la contribution française, c'est-à-dire 5% de la moitié de la contribution financière totale, à savoir 21 250 € sous réserve du vote des crédits au Budget Primitif 2024 ;

- Approuve les nouveaux statuts de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ainsi que la convention constitutive qui les accompagne, joints en annexe à la présente délibération, en vue de leur adoption lors de la séance du Conseil de l'Eurodistrict du 7 décembre 2023 ;
- Autorise le Président à signer les nouveaux statuts et la Convention constitutive de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau précités tels qu'adoptés par le Conseil de l'Eurodistrict le 7 décembre 2023 ;
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace et son suppléant pour siéger au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ;
- Désigne M. Yves SUBLON représentant de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Les crédits seront versés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P252</i>	<i>O001</i>	<i>P252E05</i>		(901) 65-657382-042	26 400,00 €
<i>P051</i>	<i>O027</i>	<i>P051E01</i>		(869) 011-6281-048	1 250,00 €
				(897) 65-657382-041	20 000,00 €
<i>TOTAL dépenses</i>					47 650,00 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participation au vote

Vincent DEBES et Cécile DELATTRE, Vice-Présidents au sein de l'Eurométropole de Strasbourg

Catherine GRAEF-ECKERT, ne participe pas au vote